

## DANS SA SEANCE DU 09 JANVIER 2017 LA MUNICIPALITE

## A décidé

- De délivrer les permis d'habiter pour la villa de deux appartements, parcelle 650, A. Carré SA, ch, du Monteiron 2
- De délivrer un permis de fouille à l'entreprise Mermillod SA pour le compte de la Romand Energie, parcelle 501, Sentier de Renges

La municipalité